

# Structure de la dette publique en Europe

Données 2005

La présente publication analyse la structure de la dette publique en Europe sur la base d'une enquête<sup>1</sup> réalisée au cours de l'été 2006.

Les données sur le total de la dette publique ont été fournies à Eurostat dans le cadre de la procédure de déficit excessif (PDE, en l'occurrence les notifications d'octobre 2006).

Fin 2005, le total de la dette publique de l'UE-25 s'est établi à 63,2 % du PIB, ce qui représente un taux légèrement supérieur aux 62,4 % enregistrés fin 2004 et à la valeur de référence de 60 %.

## Statistiques en bref

### ECONOMIE ET FINANCES

56/2007

Secteur des  
administrations publiques

Auteurs

Anatole TOKOFAI

Sylvie VILLAUME

## Contenu

Ventilation par sous-secteur 2

Impact de la consolidation..... 3

Ventilation par instrument  
financier ..... 3

Ventilation par détenteur de la  
dette..... 4

Ventilation par échéance..... 5

Données sur la dette publique à  
court terme<sup>1</sup> basées sur les  
notifications PDE ..... 5

Autres aspects ..... 6

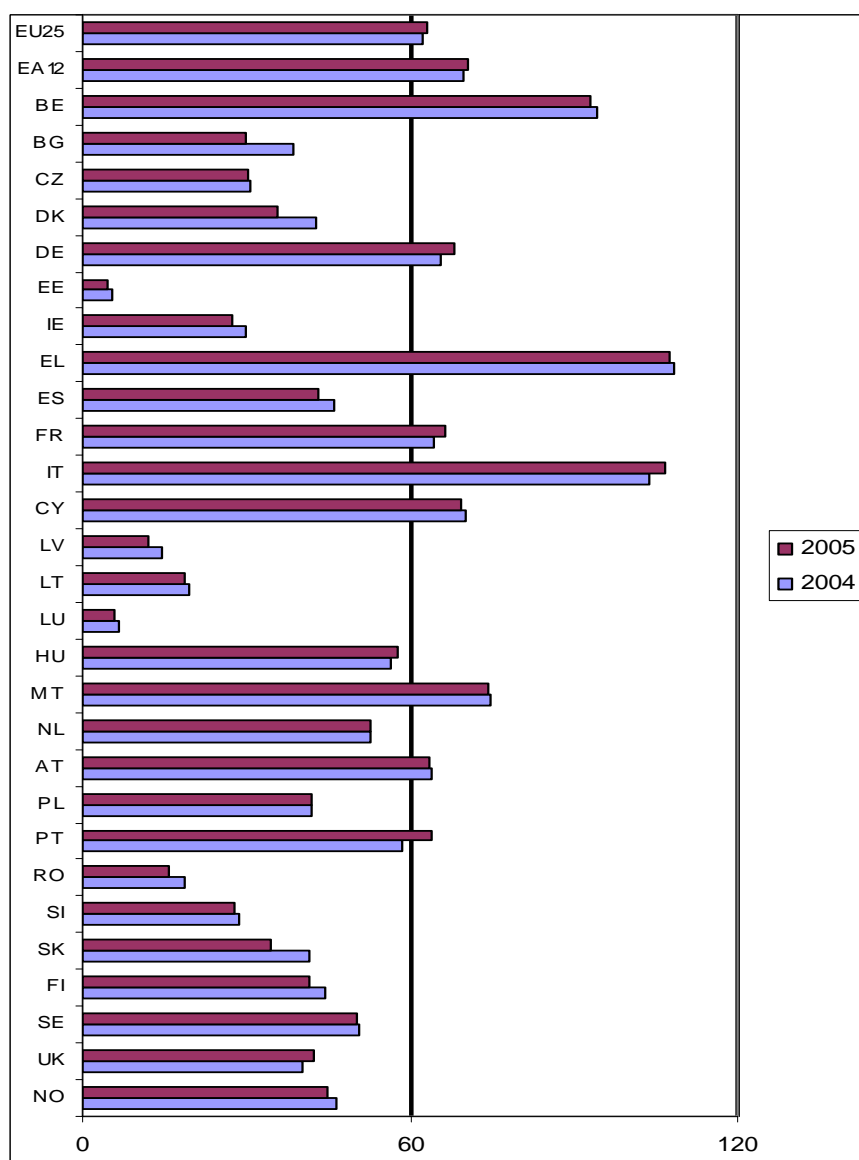


Figure 1: Dette publique consolidée en pourcentage du PIB  
Source: notifications PDE



<sup>1</sup> Cf. notes méthodologiques

En 2005, neuf États membres de l'UE ont accusé une dette publique consolidée supérieure à 60 % du PIB (cf. graphique 1), ce qui correspond à un pays de plus qu'en 2004. La dette publique du Portugal est passée de 58,6 % en 2004 à 64,0 % en 2005. Deux pays, la Grèce et l'Italie, ont accusé une dette publique dépassant les 100 % du PIB.

Certains pays enregistrent en revanche un niveau de dette publique relativement bas. Tel est notamment le

cas des nouveaux États membres, à l'exception de Chypre et de Malte. Toutefois, la dette publique de la Hongrie est restée juste en dessous de la valeur de référence de 60 % du PIB.

Deux États membres ont affiché un niveau de dette publique particulièrement faible: le Luxembourg et l'Estonie, dont la dette s'établit à respectivement 4,5 % et 6,0 % du PIB en 2005.

## Ventilation par sous-secteur

Le Système européen des comptes SEC 95 subdivise l'administration publique en quatre sous-secteurs:

- l'administration centrale;
- les administrations d'États fédérés;
- les administrations locales;
- les administrations de sécurité sociale.

Dans la plupart des pays, la part de la dette de l'administration centrale représente plus de 80 % de la dette totale en 2005 (cf. graphique 2). Toutefois, cette part se situe à un niveau beaucoup plus bas dans trois pays: en Estonie (46,4 %), en Allemagne (60,7 %) et au Luxembourg (66,1 %) ainsi que, dans une moindre mesure, en Espagne (76,7 %).

Dans le cas de l'Estonie et du Luxembourg, les administrations locales ont joué un rôle plus important dans le total de la dette. La part des «administrations locales» dans la dette non consolidée des administrations publiques s'est établie à 53,6 % en

Estonie et 33,9 % au Luxembourg. Dans les autres États membres, elle a été inférieure à 20 %.

En ce qui concerne l'Allemagne et l'Espagne, ce sont les administrations d'États fédérés qui ont représenté une part significative de la dette totale (31,4 % et 13,2 % respectivement). Dans les deux autres États membres qui ont un sous-secteur «administrations d'États fédérés» (Belgique et Autriche), la part de ce sous-secteur dans la dette a été plus limitée, se situant environ au même niveau que celle des administrations locales.

Dans tous les pays, la part du sous-secteur des administrations de sécurité sociale a été très faible dans la dette publique non consolidée (moins de 5 %). En outre, les données des administrations de sécurité sociale ne sont toujours pas disponibles séparément. Dans trois pays (Chypre, Malte et Royaume-Uni), la sécurité sociale n'est pas un sous-secteur institutionnel distinct et les éventuels passifs de ce type font partie de la dette de l'administration centrale.

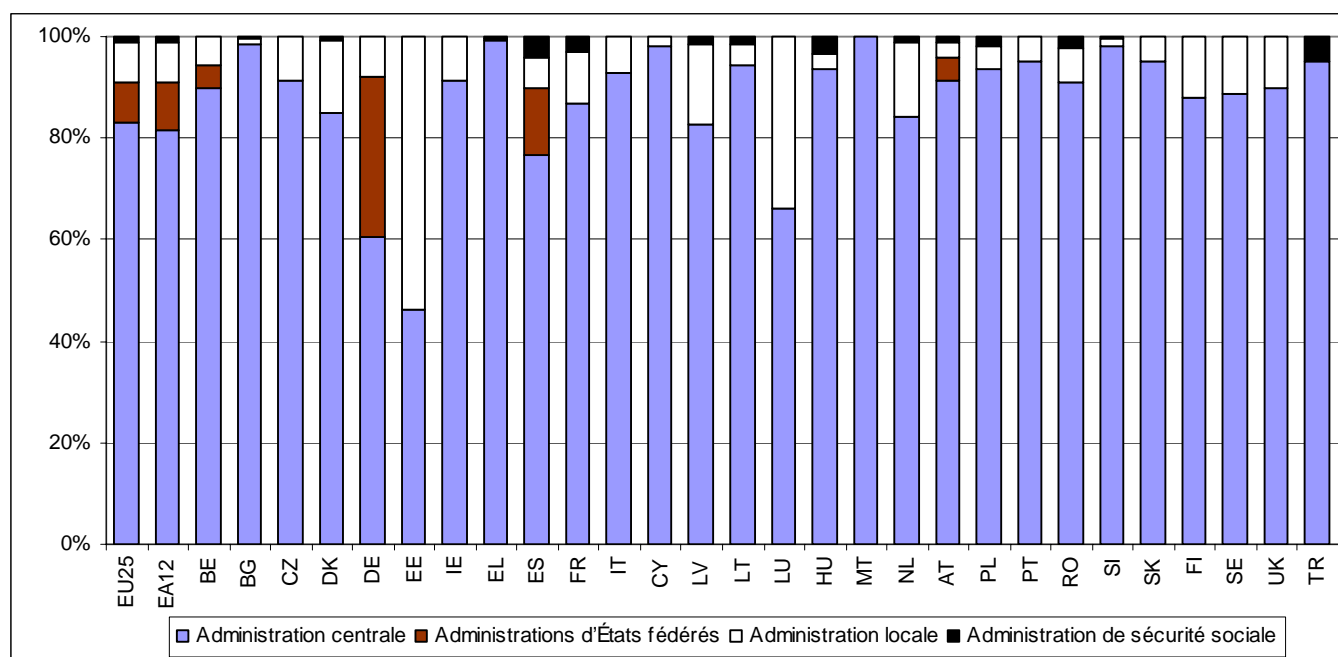


Figure 2: Ventilation de la dette publique consolidée par sous-secteur, en 2005

Source: notifications PDE

## Impact de la consolidation<sup>1</sup>

La dette publique doit être consolidée conformément à la définition de Maastricht. En d'autres termes, la dette contractée par un sous-secteur et détenue par un autre n'est pas prise en considération dans la dette publique gouvernementale.

La consolidation a pour effet de réduire la dette publique en éliminant la part des dettes intra-administration. L'impact de la consolidation varie d'un pays à l'autre (cf. tableau 1). En général, la consolidation s'est traduite par une réduction de 2 à 10 % de l'ensemble de la dette publique.

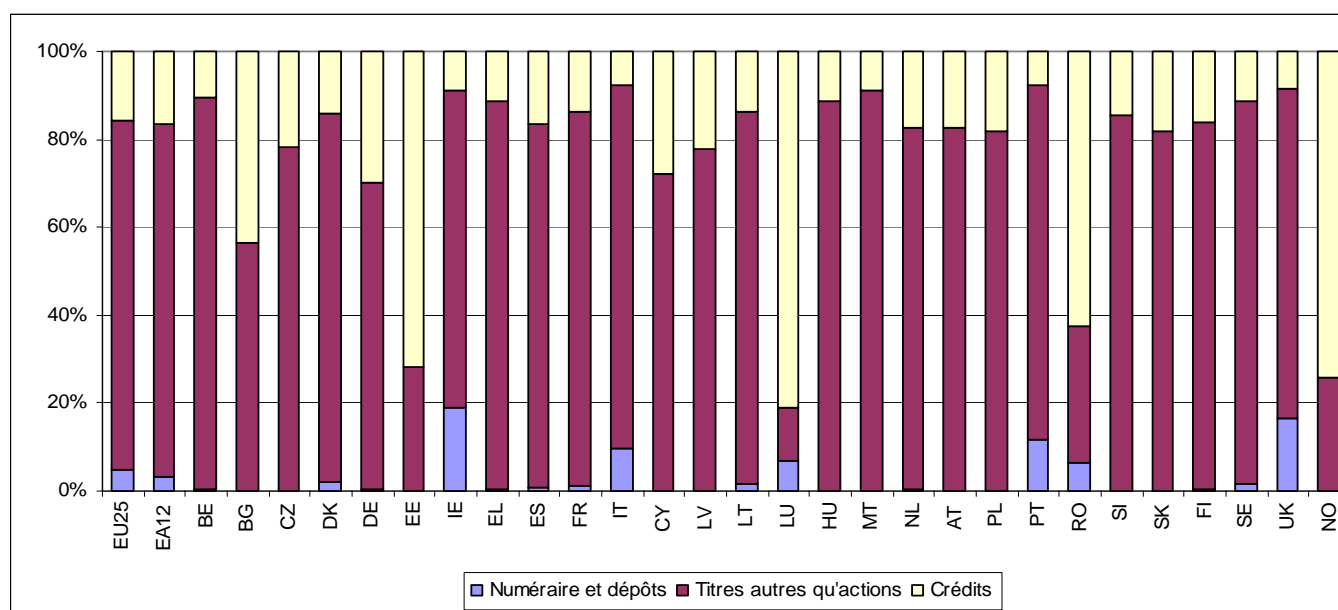
Toutefois, elle n'a pratiquement pas d'effet dans certains pays, notamment en Bulgarie, en République tchèque, en Allemagne, en Irlande, à Malte et en Slovaquie. La dette intra-administration est négligeable dans ces pays.

À l'inverse, l'impact de la consolidation s'est établi à plus de 50 % à Chypre (55,9 % en 2005), ce qui constitue de loin le niveau le plus élevé enregistré dans l'UE-25. En ce qui concerne la Grèce, l'Espagne, la Lettonie, le Luxembourg, la Hongrie et la Pologne, l'impact a été également assez important, la part de la dette intra-administration s'établissant à plus de 10 % de l'ensemble de la dette publique.

UE25	4.2%
Zone euro 12	3.3%
Belgique	3.7%
Bulgarie	0.6%
République tchèque	0.8%
Danemark	2.8%
Allemagne	1.0%
Estonie	1.2%
Irlande	0.4%
Grèce	12.0%
Espagne	10.3%
France	3.6%
Italie	1.5%
Chypre	55.9%
Lettonie	28.9%
Lituanie	1.3%
Luxembourg	14.7%
Hongrie	11.5%
Malte	0.2%
Pays-Bas	6.2%
Autriche	2.9%
Pologne	13.6%
Portugal	7.2%
Roumanie	6.8%
Slovénie	0.9%
Slovaquie	1.7%
Finlande	7.3%
Suède	5.6%
Royaume-Uni	8.7%

Tableau 1: dette intra-administration en 2005, en % de la dette publique consolidée Source: notifications PDE

## Ventilation par instrument financier



Graphique 3: Ventilation de la dette publique consolidée par instrument, en 2005  
Source: notifications PDE

<sup>1</sup> Cf. Manuel sur les sources et les méthodes de calcul des comptes financiers du SEC95, recommandations partie II, thème 4 consolidation, et pages 38 à 42.

Aux termes du règlement n°3605/93 du Conseil, la dette est constituée des instruments suivants:

- numéraires et dépôts (AF2);
- titres autres que les actions, à l'exclusion des instruments financiers dérivés (AF33);
- crédits (AF4).

Dans une majorité de pays, la dette est financée à près de 80 % par l'émission de titres, alors que les crédits représentent moins de 20 %.

Trois pays, le Luxembourg, l'Estonie et la Roumanie, recourent assez peu aux titres (respectivement 11,9 %, 28,1 % et 31,1 %) et utilisent davantage les crédits (respectivement 81,1 %, 71,9 % et 62,5 %). Comme ces pays affichent un niveau d'endettement public très bas, les emprunts sont plus faciles à gérer et sont moins chers.

Dans cinq pays (Bulgarie, Allemagne, Chypre, Lettonie et République tchèque), la part des crédits a été assez élevée (respectivement 43,7 %, 29,9 %, 27,7 %, 22,1 % et 21,9 %).

Le recours au numéraire et aux autres dépôts est généralement très faible ou nul.

Toutefois, dans trois pays, la part du numéraire et des autres dépôts est supérieure à 10 %. Tel a été le cas de l'Irlande (18,9 %), du Royaume-Uni (16,7 %) et du Portugal (11,8 %); cette situation est due au fait que les chiffres de l'instrument «autres dépôts» (AF.29) du détenteur de la dette «ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages» (S.14+15) sont beaucoup plus élevés dans ces pays, étant donné que les dépôts dans des institutions telles que la poste ou le trésor public figurent dans le passif des administrations publiques.

### Ventilation par détenteur de la dette

L'enquête distingue quatre catégories d'agents économiques, selon la classification du SEC 95:

- les sociétés non financières (S 11);
- les sociétés financières (S 12);
- les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages (S 14+15);
- le reste du monde (S 2), dont les résidents de l'UEM.

Comme les réponses n'étaient pas suffisamment complètes pour toutes les catégories, seules trois ont été conservées pour l'analyse: les non-résidents, les sociétés financières et les autres résidents (S 11 et S 14+15 combinés).

C'est essentiellement parce que certains pays ont des difficultés à identifier le secteur des détenteurs de certains instruments que l'information sur les contreparties n'est pas très complète.

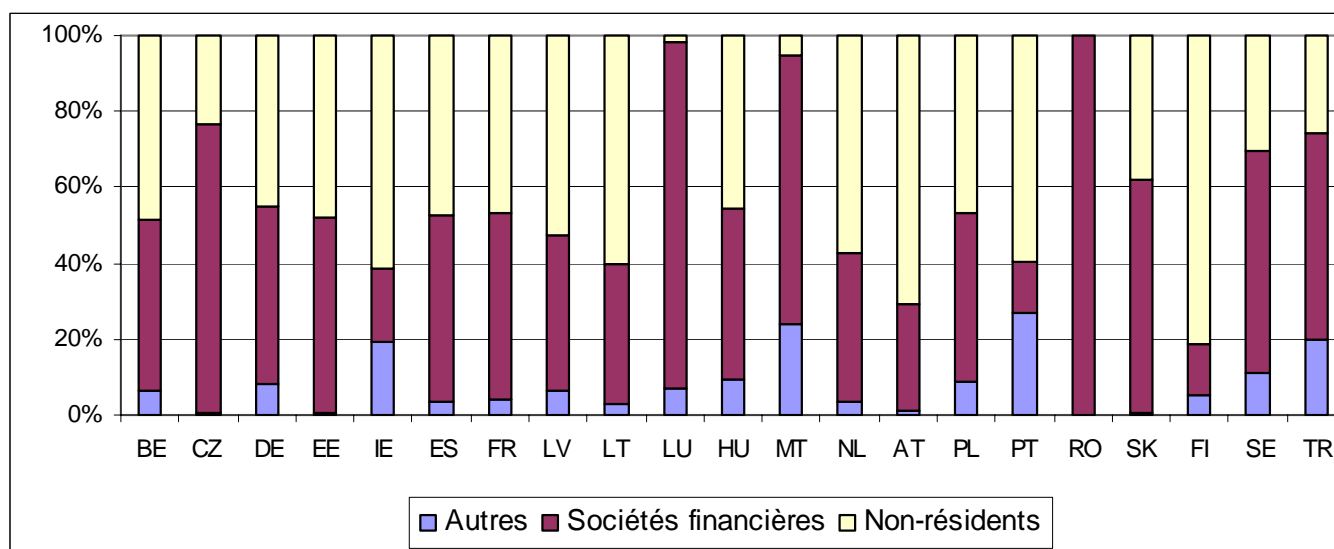


Figure 4: Ventilation de la dette publique consolidée par détenteurs, en 2005.  
Source: enquête sur la dette. Données manquantes: BG, DK, EL, IT, CY, SI et UK.

La ventilation par détenteurs de la dette est très différente d'un pays à l'autre (cf. graphique 4). En 2005, la part des sociétés financières agissant en qualité de détenteurs de la dette a été élevée en Roumanie (100 %), au Luxembourg (91,3 %), en République tchèque (75,6 %) et à Malte (70,8 %). La Finlande a affiché la part la plus élevée de détenteurs non résidents de la dette (81,0 %), suivie de l'Autriche (70,6 %).

En Irlande (61,5 %), Lituanie (60,0 %), Portugal (59,7 %), Pays-Bas (57,1 %) et Lettonie (52,8 %), la

part des détenteurs non résidents de la dette atteint également un niveau relativement élevé.

À l'inverse, la part attribuée à la catégorie «autres» (c'est-à-dire les sociétés non financières + ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages) est généralement faible, exception faite de l'Irlande, de Malte et du Portugal.

## Ventilation par échéance

Les pays ont été invités à fournir des données détaillées sur la structure chronologique de la dette publique basées sur l'échéance initiale. Dans de nombreux cas, ces informations ont été difficiles à obtenir. Posséder de telles données pour plusieurs années permettrait de voir si la structure des échéances change dans le temps. À l'heure actuelle, 14 pays ont fourni des informations à un niveau détaillé. La plupart de ces pays ont ventilé la structure par échéance en deux catégories: «jusqu'à un an» et «plus d'un an» (cf. tableau 2).

En général, plus de 80 % de la dette publique est classée dans la catégorie d'échéance «à plus d'un an». Dans 8

États membres sur les 22 pour lesquels les données sont disponibles, la part de la dette à court terme a été inférieure à 5 %: Bulgarie (0,5 %), Grèce (0,7 %), Estonie (0,8 %), Irlande (0,9 %), Slovaquie (2,0 %), Roumanie (2,1 %), Autriche (2,7 %) et Espagne (4,2 %).

À l'inverse, la Suède a accusé un pourcentage assez élevé de dette publique à court terme (30 %), suivi du Luxembourg (20,2 %), de la France (16,8 %), de la Hongrie (15,9 %) et de Malte (15,5 %).

	<= 1 an	1-5 ans	5-7 ans	7-10 ans	10-15 ans	15-30 ans	> 30 ans	> 1 an
BE	10.2%	:	:	:	:	:	:	89.8%
BG	0.5%	11.6%	:	:	:	:	:	99.5%
CZ	10.9%	30.5%	6.0%	29.0%	17.9%	5.7%	0.0%	89.1%
DK	12.3%	:	:	:	:	:	:	87.7%
DE	5.5%	:	:	:	:	:	:	94.5%
EE	0.8%	31.2%	17.2%	12.4%	37.7%	0.7%	0.0%	99.2%
IE	0.9%	19.8%	15.3%	0.3%	20.4%	40.6%	2.8%	99.1%
EL	0.7%	:	:	:	:	:	:	99.3%
ES	4.2%	21.3%	10.9%	17.2%	30.2%	9.9%	6.4%	95.8%
FR	16.8%	19.3%	2.4%	6.1%	40.6%	8.9%	6.0%	83.2%
LV	7.0%	20.4%	13.2%	44.7%	9.5%	4.1%	1.1%	93.0%
LT	10.7%	17.1%	10.0%	40.8%	16.9%	4.5%	:	89.3%
LU	20.2%	:	:	:	:	:	:	79.8%
HU	15.9%	2.2%	:	:	:	:	:	84.1%
MT	15.5%	3.8%	12.4%	19.4%	25.6%	23.1%	0.2%	84.5%
AT	2.7%	:	:	:	:	:	:	97.3%
PL	7.8%	39.9%	5.6%	26.3%	7.9%	12.0%	0.5%	92.2%
RO	2.1%	86.8%	1.7%	5.6%	3.9%	0.0%	0.0%	97.9%
SI	5.5%	32.7%	3.5%	32.6%	20.7%	4.3%	0.7%	94.5%
SK	2.0%	38.4%	12.9%	33.2%	12.2%	1.4%	0.0%	98.0%
FI	8.3%	:	:	:	:	:	:	91.7%
SE	30.0%	14.4%	7.8%	6.9%	31.5%	9.3%	0.1%	70.0%
TR	8.3%	54.7%	13.5%	9.3%	7.3%	4.7%	2.1%	91.7%

Tableau 2: Dette publique par échéance en pourcentage de la dette totale, en 2005.

Source: enquête sur la dette. Données manquantes: IT, CY, NL, PT, UK

## Données sur la dette publique à court terme<sup>1</sup> basées sur les notifications PDE<sup>2</sup>

Comme le montre le tableau 2 et le graphique 5, il n'y a pas de structure commune des échéances entre les États membres.

La part des dettes à court terme est presque négligeable pour certains pays (Bulgarie, Autriche, Grèce et Estonie: moins de 5 % en 2004 et 2005), alors qu'elle représente près ou plus d'un cinquième du total de la dette publique pour les deux années dans d'autres

pays (Royaume-Uni, Suède, Portugal, Luxembourg et Irlande).

En outre, la proportion de la dette à court terme en pourcentage de la dette totale change sensiblement pour certains États membres d'une année à l'autre. Dans 6 pays (Roumanie, Slovaquie, Finlande, Pologne, République tchèque et Malte), la part de la dette à court terme a reculé de 5 points ou plus, alors qu'elle a augmenté en Suède (6,7 %) et en Lituanie (4,2 %).

<sup>2</sup> Les notifications PDE peuvent être utilisées comme source alternative de données sur la dette publique à court terme.

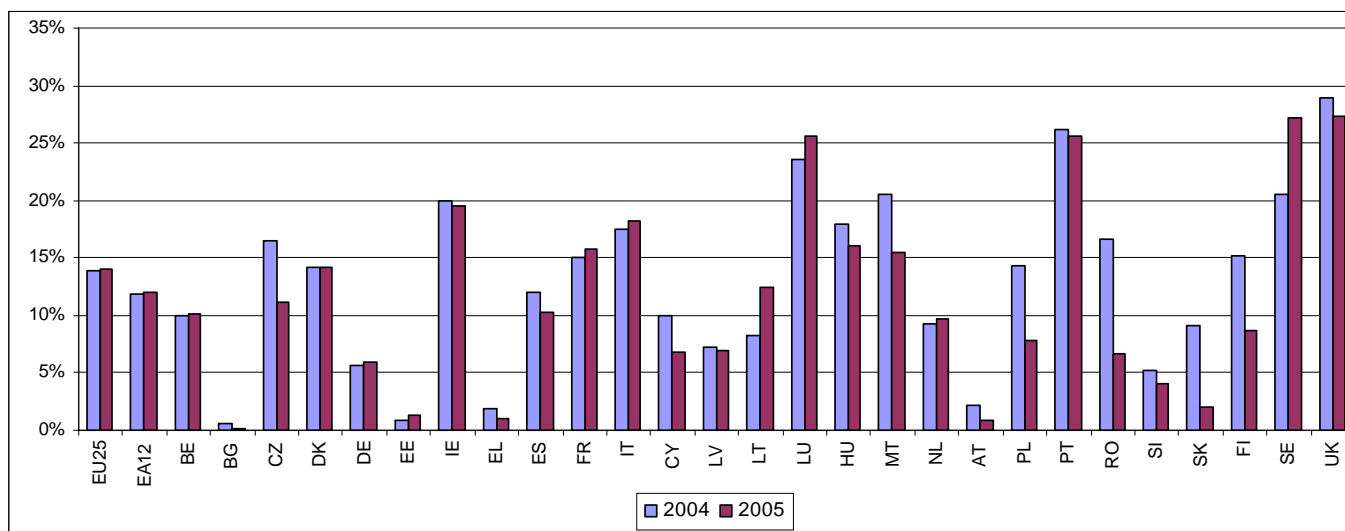


Figure 5: Dette à court terme en pourcentage de la dette publique totale  
Source: notifications PDE

## Autres aspects

### Unité monétaire d'émission

Neuf États membres de l'UE (sur un total de 20 à avoir répondu) ont émis plus de 80 % de leur dette publique en monnaie nationale en 2005 (cf. graphique 6). Dans de nombreux pays, cette part est proche de 100 % ou égale à 100 %: Belgique, Allemagne, Espagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, et Royaume-Uni.

La part de la dette publique émise en monnaie étrangère (euro dans ce cas) a été particulièrement élevée en Bulgarie, Estonie, Lituanie, Lettonie et Roumanie.

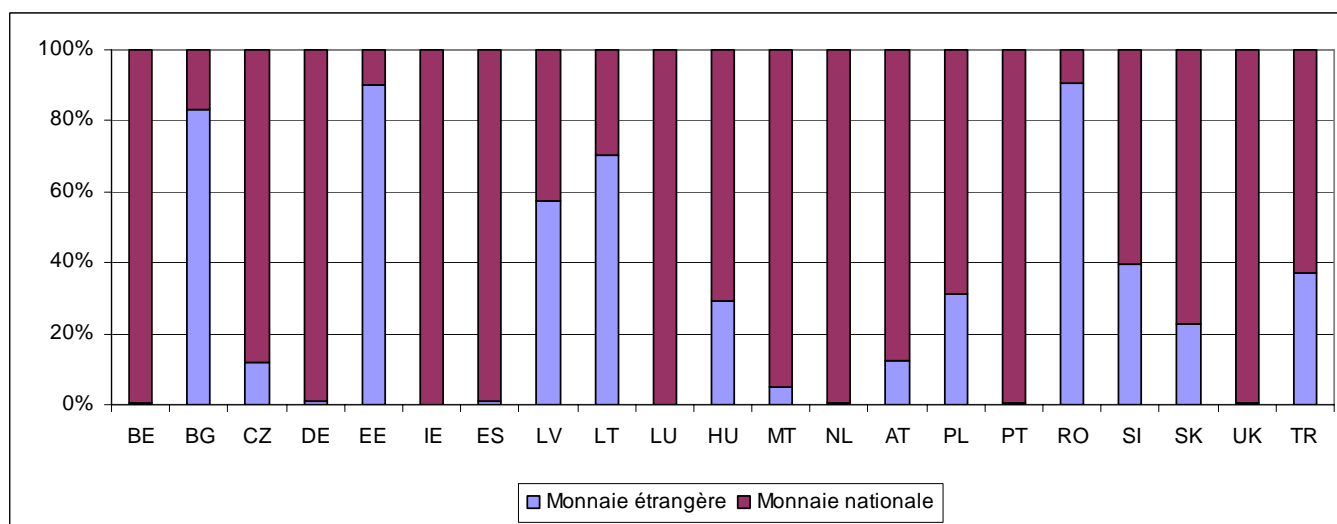


Figure 6: Ventilation de la dette publique par monnaie d'émission, données 2005  
Source: enquête sur la dette. Données manquantes pour DK, EL, FR, IT, CY, FI, SE.

## Garanties d'État

L'analyse des garanties d'État, qui est basée sur 15 réponses d'États membres de l'UE, ne permet de dresser qu'un tableau incomplet de la situation de l'Union européenne en 2005 (cf. graphique 7).

Dans la plupart des pays répondants, les garanties d'État en pourcentage du total de la dette publique n'ont pas dépassé 20 % (à l'exception de l'Autriche<sup>1</sup> et de la République tchèque). Dans la moitié des cas, elles ont été inférieures ou égales à 10 %.

Dans une majorité de pays, le niveau des garanties d'État est demeuré stable entre 2004 et 2005, à l'exception de la Slovaquie, où il a reculé de 3 %, ainsi

que de la Finlande, où il a augmenté au contraire de 3 %.

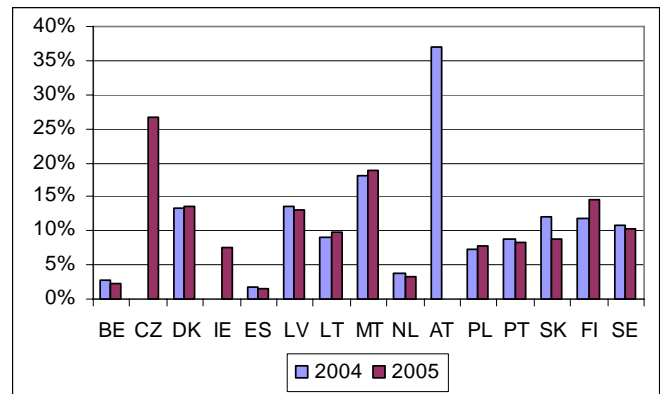


Figure 7: garanties d'État en pourcentage de la dette totale  
Source: enquête sur la dette. Données manquantes: BG, CZ (en 2004), DE, EE, IE (en 2004), EL, FR, IT, CY, LU, HU, AT (en 2005), RO, SI et UK

1 Le pourcentage élevé résulte dans une large mesure de l'assurance contre le risque des transactions à l'exportation ainsi que des garanties relatives à des opérations de refinancement connexes sur les marchés financiers dans le cadre du système officiel autrichien de crédit exportation.

## Coût apparent

Sur la base des 14 réponses d'États membres de l'UE, on peut donner une indication approximative du coût apparent (taux d'intérêt moyen) de la dette publique.

Le niveau du coût apparent de l'administration publique a varié en 2005 entre 3,7 % en République tchèque et 5,5 % en Pologne.

Entre 2004 et 2005, le coût apparent de l'administration centrale a légèrement diminué dans la presque totalité des États membres répondants et n'a augmenté qu'en Bulgarie.

## ➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

L'année présente marque la 6<sup>e</sup> année pour laquelle Eurostat a envoyé l'enquête sur la structure de la dette publique aux États membres de l'UE et aux pays candidats. Les autres enquêtes ont été menées en 1996, 1999, 2003, 2004 et 2005. Les deux premières enquêtes<sup>1</sup> étaient basées sur la méthodologie du SEC79; les suivantes ont utilisé la méthodologie SEC 95.

L'objectif de l'étude est de mettre à jour les données statistiques figurant dans la «Structure de la dette publique en Europe» publiées en juin 2006. L'étude compare les données 2004 et 2005 couvrant l'UE27 et, le cas échéant, les données de la Croatie, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, de la Turquie et de la Norvège

L'enquête comportait neuf tableaux: une série de quatre tableaux (dette non consolidée de l'administration centrale, dette non consolidée des administrations d'États fédérés et des administrations locales, dette non consolidée des fonds de sécurité sociale et dette consolidée de l'administration publique) pour 2004, et le même ensemble de tableaux pour 2005, en plus d'un tableau contenant des classifications supplémentaires de la dette publique.

Comme les données de l'enquête ne sont pas toujours suffisamment exhaustives pour couvrir l'ensemble des États membres de l'UE, les données de la notification PDE s'inscrivant dans le cadre du

règlement (CE) n°3605/93 du Conseil sont également utilisées pour les besoins de l'étude.

Une vérification croisée entre l'enquête et les notifications PDE a été réalisée pour la dette consolidée de l'administration publique. Dans certains pays de légères différences ont été enregistrées qui s'expliquent par le fait que les données notifiées ont été révisées. Des sous-secteurs ont aussi été comparés, car les données sont également notifiées.

L'élaboration de la dette de l'administration publique (dette Maastricht) est cohérente par rapport aux dispositions du SEC 95 concernant la définition des sous-secteurs de l'administration, les instruments et les détenteurs de la dette. Toutefois, les règles d'évaluation sont différentes de celles du SEC 95. Par dette de l'administration publique, il faut entendre ici la dette brute totale en valeurs nominales (et non en valeurs marchandes comme le précise le SEC 95) subsistant à la fin de chaque année pour le secteur de l'administration publique (S 13), à l'exception des éléments du passif qui sont détenus par le secteur de l'administration publique.

Par conséquent, les données relatives à la dette de l'administration publique sont des chiffres consolidés. Toutefois, au niveau des sous-secteurs, les données sont consolidées au sein de chaque sous-secteur administratif, mais pas entre sous-secteurs.

1 Voir Statistiques en bref, Économie et finance, 33/1997, Structure de la dette publique dans les États membres de l'Union européenne et 33/1999, Structure de la dette publique dans l'Union européenne.

2 Statistiques en bref, Économie et Finance, 19/2004 et 2/2005, Structure de la dette publique en Europe

## ***Pour en savoir plus :***

Données : [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Économie et finances/Données](#)

### **Économie et finances**

#### **Secteur des Administrations publiques**

#### **Statistiques annuelles des finances publiques**

#### **Déficit et dette publics**

#### **Structure de la dette publique**

---

#### **Les journalistes peuvent contacter le service média support :**

Bâtiment BECH, Bureau A4/125  
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408  
Fax (352) 4301 35349

E-mail: [eurostat-mediasupport@ec.europa.eu](mailto:eurostat-mediasupport@ec.europa.eu)

#### **European Statistical Data Support :**

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui :  
<http://ec.europa.eu/eurostat/>

---

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

#### **l'Office des publications officielles des Communautés européennes.**

2, rue Mercier  
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>  
E-mail: [info-info-opoce@ec.europa.eu](mailto:info-info-opoce@ec.europa.eu)

---